

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Protection sociale complémentaire - Convention de participation avec l'IPSEC -
Présentation du compte de résultat technique 2014 - Présentation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de contribuer au financement de la protection sociale des agents de la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole en 2015, le Conseil de Communauté a autorisé M. le Président à signer une convention de participation santé avec l'IPSEC (Institution de prévoyance des salariés des entreprises du groupe caisse des dépôts et autres collectivités) prenant effet au 1er septembre 2013, pour une durée de six ans.

La convention prévoit dans son article 6 que l'IPSEC présente chaque année à l'établissement les comptes de résultat du contrat collectif.

Pour l'année 2014, le compte de résultat technique, l'état des effectifs et cotisations ainsi que l'état des consommations médicales détaillés en annexe font apparaître :

1) Adhésions

1973 adhésions ont été enregistrées en 2014 : 1399 hommes et 574 femmes. Parmi les ayants-droit, on comptabilise 748 conjoints et 1608 enfants.

Le taux d'adhésion représente près de 65% des agents de l'établissement et il faut noter au total que plus de 4329 bénéficiaires ont rejoint la convention.

83% des adhésions ont concerné le niveau 3 le plus couvrant, 15,5%, le niveau 2, le premier niveau étant totalement délaissé par les agents (1,5%).

2) Cotisations

Au 31 décembre 2014, 2 247 208 € de cotisations brutes ont été appelées. Chaque agent paie ainsi en moyenne 100€ par mois avant participation de la Communauté urbaine de Bordeaux.

3) Consommations médicales 2014

Sur l'année 2014, le montant moyen des prestations versées par agent (en incluant les ayant-droits) s'est élevé à 1071 € soit au total 2 293 000 euros de prestations versées. Parmi les postes sensibles en terme de consommation médicale on signalera pour la participation du régime complémentaire, les domaines suivants :

- L'optique : 554 571 €
- Le dentaire : 494 032 €
- l'hospitalisation : 289 219 €
- l'appareillage : 63 722 €

4) Résultats au 31/12/2014

Le résultat technique est défini comme les cotisations perçues minorées des taxes, des frais de gestion, des prestations versées, des provisions constituées par l'IPSEC pour faire face aux engagements nés au cours de l'exercice restant à couvrir sur les exercices futurs. Ce résultat inclut l'ensemble des cotisations et prestations au titre des actifs et des retraités.

PRODUITS		CHARGES	
Cotisations brutes	2 247 208	Prestations versées	2 293 000
Changement sur cotisation	- 238 073	Provisions pour sinistres à payer	+ 250 539
Taxes	- 263 269		
TOTAL	1 745 866€	TOTAL	2 543 539€

RESULTATS	- 797 673 €
Taux de sinistralité	146%

Un ratio de sinistralité est défini à partir des éléments ci-après :

$$\text{ratio de sinistralité} = \frac{\text{Prestations} + \text{charges de provisions}}{\text{Cotisations} - \text{Taxes} - \text{chargements}}$$

5) Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux

En 2014, le montant de la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux, correspondant à la part de notre établissement public versée aux agents, s'est élevé à 962 789,89 € brut soit en moyenne 37,5 euros par agent et par mois, selon la répartition suivante :

- 25€ par mois pour un revenu net imposable annuel supérieur à 27 000€
- 35€ par mois pour un revenu net imposable annuel compris entre 23000€ et 27000€
- 45€ par mois pour un revenu net imposable annuel inférieur à 23000€

Commentaires

Le régime mis en place depuis septembre 2013 a connu un réel succès et a permis à près de 65% des agents de se couvrir auprès de l'IPSEC.

Certainement encouragés par la participation de la communauté urbaine, les agents ont opté très majoritairement pour l'option 3, la plus couvrante en terme de garanties.

Il faut souligner la grande solidarité intergénérationnelle de la convention qui met en œuvre des prestations identiques pour les agents et les retraités.

Cependant, le régime présente un déficit qui peut être expliqué par un effet d'aubaine constaté par l'IPSEC lors de la première année de mise en place d'une convention de participation.

L'IPSEC s'étant engagé à conserver les tarifs sur 3 ans, ceux-ci n'évolueront pas pendant cette période hors évolution du plafond mensuel de sécurité sociale (PMSS).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 6 de la convention de participation conclue avec l'IPSEC en date du 12 juillet 2013

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'IPSEC présente chaque année à Bordeaux Métropole les comptes de résultat du contrat collectif,

DECIDE

Article unique : De prendre acte du rapport présenté au Conseil et relatif au compte de résultat technique 2014 de la convention de participation conclue avec l'IPSEC.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 13 OCTOBRE 2015

M. ALAIN DAVID